



CH-3003 Berne, Forum PME

**Par courriel**

[simone.peter@parl.admin.ch](mailto:simone.peter@parl.admin.ch)

Mme Simone Peter  
Commissions des affaires juridiques  
Palais du Parlement  
3003 Berne

Traité par: mup  
Berne, le 6 novembre 2020

**Réglementation relative au contrôle restreint (opting-out): allègements administratifs souhaitables pour les PME**

Madame la Secrétaire,

Veillez recevoir, ci-jointe et pour information, la copie d'une lettre que la commission extra-parlementaire [Forum PME](#) a fait parvenir le 26.05.2020 à l'Office fédéral du registre du commerce, avec des recommandations et propositions d'allègements concernant le droit de la révision (contrôle restreint et opting-out). La traduction allemande de ce document se trouve également ci-jointe.

Nous vous faisons parvenir cette lettre suite à la décision des membres de la CAJ-E du 04.09.2020 d'évaluer, dans le cadre de l'examen du projet de loi sur la lutte contre l'usage abusif de la faillite (objet [19.043](#)), si les règles de l'opting-out en matière de droit de la révision devraient être adaptées afin que les entreprises présentant un risque accru en matière d'usage abusif de la faillite soient désormais obligatoirement soumises au contrôle restreint.

Selon les résultats du monitoring de la bureaucratie, publiés en avril 2019<sup>1</sup>, la présentation des comptes et les obligations de révision engendrent en Suisse les charges administratives et coûts les plus élevés pour les PME, comparés à ceux des autres domaines juridiques. Une hausse des charges y-relatives a en outre été ressentie ces dernières années. Or une étude de la ZHAW concernant le contrôle restreint<sup>2</sup> identifie trois mesures qui permettraient de réduire les charges administratives et coûts des PME concernées d'environ 190 millions de francs par année. Parmi ces trois mesures, un relèvement du seuil de l'opting-out de 10 à 50 emplois à plein-temps est proposé.

---

<sup>1</sup> Les résultats de cette enquête, réalisée par l'institut LINK sur mandat du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) auprès de 2042 entreprises, peuvent être consultés à la page Internet: « [Monitoring de la bureaucratie](#) ».

<sup>2</sup> Étude réalisée sur mandat du SECO par la Haute école zurichoise des sciences appliquées (ZHAW) « [Prüfung von Massnahmen zur Senkung der Regulierungskosten der eingeschränkten Revision](#) », novembre 2020.

**Forum PME**

Holzikofenweg 36, 3003 Berne  
Tél. +41 58 464 72 32  
[kmu-forum-pme@seco.admin.ch](mailto:kmu-forum-pme@seco.admin.ch)  
[www.forum-pme.ch](http://www.forum-pme.ch)

Il existe un éventuel danger que l'adoption de critères de risque en matière d'opting-out (conduisant à une révision obligatoire pour les entreprises concernées) ait pour effet qu'un nombre important de microentreprises, peu ou pas concernées par le risque d'usage abusif de la faillite, voient leurs charges et coûts augmenter, sans véritable plus-value ou utilité ni pour elles ni pour les parties intéressées (actionnaires, créanciers, etc.). Une éventuelle nouvelle réglementation devra donc être conçue de manière précise et restrictive, afin que seules les entreprises qui présentent véritablement un risque soient obligées de faire réviser leurs comptes.

Une approche différenciée pourrait consister à combiner d'éventuels nouveaux critères de risque avec un relèvement simultané du seuil de l'opting-out de 10 à 50 emplois à plein-temps (moyennant le consentement de l'ensemble des actionnaires). De telles combinaisons, selon le principe « *one in one out* », sont communes dans les Etats membres de l'OCDE, où l'adoption de réglementations générant des charges pour les entreprises doit obligatoirement être accompagnée par une réduction simultanée de coûts à d'autres niveaux. Cette situation se présente avec le droit de la révision et l'opting-out.

Conformément à l'article 13 de l'ordonnance sur la coordination de la politique de la Confédération en faveur des petites et moyennes entreprises (OCPME / [RS 172.091](#)) : « *Le Forum PME fait parvenir une copie de ses prises de position aux commissions parlementaires intéressées. Ses membres se tiennent à la disposition des commissions parlementaires pour leur présenter les résultats de leurs travaux* »<sup>3</sup>. Nous nous tenons donc volontiers à la disposition des membres des CAJ pour toute question en relation avec cette lettre et la prise de position ci-jointe, que nous vous prions de remettre à chacun d'entre eux.

Avec nos meilleures salutations.



Jean-François Rime  
Co-Président du Forum PME  
Industriel, membre de la Chambre  
suisse des arts et métiers

Annexe:

- Lettre du Forum PME du 26.05.2020 à l'attention de l'Office fédéral du registre du commerce (OFRC)

Copies à :

- OFRC
- Haute école zurichoise de sciences appliquées (ZHAW)

---

<sup>3</sup> Cette disposition a été introduite pour faire suite à une recommandation de la Commission de gestion du Conseil national (voir à ce propos l'[avis du Conseil fédéral](#) du 18.01.2006, p. 3217).



CH-3003 Berne, Forum PME

**Par courriel**

[ehra@bj.admin.ch](mailto:ehra@bj.admin.ch)

Office fédéral du registre du commerce  
Bundesrain 20  
3003 Berne

Spécialiste: mup  
Berne, 26.05.2020

**Mesures permettant de réduire les coûts de la réglementation du contrôle restreint**

Madame, Monsieur,

Notre commission extraparlamentaire a pris connaissance, lors de sa séance du 19 février 2020, des résultats de l'étude réalisée sur mandat du SECO par la Haute école zurichoise de sciences appliquées (ZHAW) concernant les mesures possibles de réduction des coûts de la réglementation du contrôle restreint en matière de droit de la révision. Nous remercions les représentants de la ZHAW d'avoir participé à cette séance et d'y avoir présenté les résultats de l'étude ainsi que les mesures d'amélioration recommandées par ses auteurs. M. Nicholas Turin de votre office a également assisté à cette présentation.

Le Forum PME est favorable au relèvement suggéré du seuil de l'opting-out, de 10 à 50 emplois à plein temps, moyennant le consentement de l'ensemble des actionnaires. Cette mesure permettrait de réduire les coûts de la réglementation pour les petites entreprises concernées d'environ 159 millions de francs par année et serait particulièrement appropriée et utile pour les sociétés détenues par un seul actionnaire. Les exigences légales pour ce type d'entreprises sont actuellement en partie inadéquates. Un relèvement du seuil à 50 emplois rapprocherait en outre notre réglementation de celle de l'Union européenne (directive 2013/34/UE), assurant ainsi que les entreprises suisses ne soient pas soumises à des exigences et charges plus élevées que celles appliquées à leurs concurrentes de l'UE.

Notre commission soutient également les deux autres recommandations formulées par les auteurs de l'étude concernant l'étendue de l'attestation fournie par l'organe de révision et la réduction des obligations de documentation. Des précisions y-relatives au niveau réglementaire sont nécessaires. Elles permettraient de réduire l'insécurité juridique actuelle, qui a pour conséquence que les organes de révision contrôlent un trop grand nombre de positions de manière trop détaillée et documentent au-delà de ce qui est véritablement nécessaire. Ce formalisme excessif, induit par la situation juridique floue, entraîne pour les PME révisées une augmentation de leurs charges administratives et de leurs coûts (honoraires supplémentaires facturés). Les résultats de l'étude de la ZHAW montrent qu'environ deux cinquièmes des PME interrogées sont touchées par ce problème et qu'un tiers des réviseurs interrogés estiment que les organes de révision documentent effectivement au-delà du nécessaire.

**Forum PME**

Holzlikofenweg 36, 3003 Berne  
Tél. +41 58 464 72 32  
kmu-forum-pme@seco.admin.ch  
www.forum-pme.ch

Certains de nos membres estiment que des mesures d'allègement supplémentaires devraient par ailleurs être examinées en ce qui concerne le contrôle ordinaire. Avec les seuils actuels de 20 et 40 millions de francs (total du bilan et chiffre d'affaires), nombre de PME sont également soumises à ce type de révision. Ces seuils ne sont pas adaptés aux PME à forte valeur ajoutée. Ils devraient pour cette raison être relevés ou complétés par d'autres critères permettant d'exclure les entreprises pour lesquelles un tel contrôle n'est pas adéquat (p.ex. un nombre minimum d'emplois à plein temps).

L'étude réalisée par la ZHAW a permis d'identifier des mesures simples et réalistes de réduction des coûts de la réglementation permettant de faire économiser aux PME concernées près de 200 millions de francs par année. La mise en œuvre de ces mesures ne réduirait en rien la qualité de la révision et ses bénéfices pour les différents groupes intéressés (actionnaires, créanciers, etc.). Nous estimons qu'une étude semblable devrait être réalisée concernant le contrôle ordinaire. En sus des problèmes de seuils mentionnés ci-dessus, d'autres problèmes ont été identifiés et signalés par les PME en ce qui concerne l'établissement de comptes de groupe. Les potentiels d'allègements pourraient se monter à plusieurs dizaines ou même centaines de millions de francs par année.

Conformément aux résultats du monitoring de la bureaucratie publiés en avril 2019<sup>1</sup>, la présentation des comptes et les obligations de révision engendrent les charges administratives et coûts les plus élevés pour les PME en Suisse, comparés à ceux des autres domaines juridiques examinés. Une hausse des charges y-relatives a en outre été ressentie ces dernières années. Suite à la pandémie du COVID-19 et face à la situation économique désormais extrêmement préoccupante, il s'agit non seulement de venir en aide aux entreprises au moyen de mesures d'urgence, mais également de prendre toutes les mesures possibles afin de réduire la bureaucratie inutile et d'améliorer durablement les conditions cadre pour l'économie. Nous vous exhortons à prendre les dispositions nécessaires afin de mettre en œuvre au plus vite les mesures d'allègement identifiées et à lancer une étude sur les potentiels d'amélioration de la réglementation relative au contrôle ordinaire.

Espérant que nos recommandations seront prises en compte, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.



Jean-François Rime  
Co-Président du Forum PME  
Président de l'Union suisse des  
arts et métiers usam



Dr. Eric Jakob  
Co-Président du Forum PME  
Ambassadeur, Chef de la promotion  
économique du Secrétariat d'Etat à l'économie

Copies à :

- Mme la Conseillère fédérale Karin Keller-Sutter
- Secteur politique PME du SECO
- Haute école zurichoise de sciences appliquées ZHAW

---

<sup>1</sup> Les résultats de cette enquête, réalisée par l'institut LINK sur mandat du Secrétariat d'Etat à l'économie auprès de 2042 entreprises, peuvent être consultés à la page Internet : « [Monitoring de la bureaucratie](#) ».